



Rappel à la loi , professionnel

Par **popo93**, le **30/11/2008** à **12:37**

Bonjour rnrnDans 2 semaine ,je me rends au tribunal de grande instance pour un Rappel à la loi devant le délégué du procureur.rnJe sais qu'elle n'entraînent aucune inscription au casier , cependant a t-elle des restrictions professionnel? (Devenir policier par exemple , rentrer dans la fonction publique ou autre...)rnrnj'attends votre réponse avec impatience et je vous remercie d'avance !

Par **melissa93**, le **19/12/2008** à **21:18**

Bonjour je suis a peu près dans le meme cas que vous. pouvez vous me dire ce qu'il s'est passé? de plus, moi on m'a dit que c'était pour un rappel à la loi mais sur ma convocation il y a marqué composition pénale? JE sais que ce 'est pas ma meme chose . Pouvez vous me dire ce qu'il vous est arrivé?

Par **popo93**, le **12/01/2009** à **19:49**

bonjour , je n'avais pas vu ton message.rnrnNon simplement je suis rendu au tribunal et la délégué m'a fait une moralernca a durée 5 min et a juste tenu a savoir ce qui m'a pris et m'a dit ce que je risquais en cas de récidive , j'ai signé un papier comme quoi le classement était sans suite.rnrnMaintenant dans ton cas de la composition , ce n'est plus exactement pareil , je ne sais pas du tout comment ca va marché puisque tu aura plus qu'un ' simple rappel".rnrnBon courage , je ne sais pas si tu es passé entre temps

Par **frog**, le **13/01/2009** à **19:16**

Le rappel à la loi en soi n'a pas de conséquences. Ce qui en a par contre, c'est l'inscription au STIC (fichier police) ou au JUDEX (fichier gendarmerie) en qualité de mis en cause. Une telle inscription peut effectivement poser problème pour l'accès à certains postes qui requièrent une bonne moralité (en plus du casier vierge). Parmi d'autres, on peut penser aux métiers de la prévention et de la sécurité (sociétés de gardiennage, de convoyage de fonds et de sécurité privée) ou encore les forces de l'ordre (que ce soit la gendarmerie ou la police, fonctionnaire ou sous contrat).

Par **melissa93**, le **15/01/2009** à **23:19**

BONJOUR,rnrnMerci d'avoir répondu. Ben écoutez, non je ne suis pas encore passé. Moi c'est fin mars. Mais bon j'ai appelé et je me suis renseigné et on m'a dit au pire je risquais une amende.Ce dont j'ai surtout peur c'est sil ya un casier judiciaire. J'espère que non surtout que c'est la premiere et la derniere fois.rnrnvoilà Merci encore.

Par **melissa93**, le **15/01/2009** à **23:21**

BONJOUR,rnrnMerci d'avoir répondu. Ben écoutez, non je ne suis pas encore passé. Moi c'est fin mars. Mais bon j'ai appelé et je me suis renseigné et on m'a dit au pire je risquais une amende.Ce dont j'ai surtout peur c'est sil ya un casier judiciaire. J'espère que non surtout que c'est la premiere et la derniere fois.rnrnvoilà Merci encore.